

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALDIEU-LUTRAN**

Nombre de membres du Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 7

L'an deux mille vingt-deux, le **vingt-trois février**, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, réuni en séance extraordinaire, convoqué le vingt et un février deux mille vingt-deux, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Florent LACHAUSSEE, Maire.

La convocation a été affichée 21/02/2022.

Etaient présents : FRANCOIS Jacques, Adjoint
GAUTHERAT Vincent, LIDY Céline, BARAT Evelyne, ROBERT Alain, CORRAIN Bruno, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : PUCHE Marie-Claude, FOLTIN Muriel, STUTZMANN Marc

Absent non excusé : BARNABE Christophe

Procurations :
PUCHE Marie-Claude à FRANCOIS Jacques
FOLTIN Muriel à LIDY Céline
STUTZMANN Marc à LACHAUSSEE Florent

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame LIDY Céline a été désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT 1 : APPROBATION DU CARACTERE D'URGENCE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales :
« Dans les communes de moins de 3500 habitants, la convocation est adressée trois jours francs au moins avant celui de la réunion. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure. »

En application desdites dispositions, une convocation a été envoyée le 21 Février 2022 soit 1 jour franc avant la réunion de ce jour le 23 Février 2022. L'urgence concerne la demande de subvention avant le 28/02/2022 (DETR ou DSIL), sous réserve d'une délibération du Conseil municipal.

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve et valide la procédure d'urgence de la réunion du Conseil.

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme


Mairie de VALDIEU-LUTRAN
(Haut-Rhin) FLORENT LACHAUSSEE.

RENDU EXECUTOIRE LE 28/02/2022


Mairie de VALDIEU-LUTRAN
(Haut-Rhin) FLORENT LACHAUSSEE.